

Dans de gras pâturages

Article 4 de la série n° 4 de l'année 2026

La loi de la liberté

Jacques compare celui qui écoute la Parole de Dieu sans la mettre en pratique à un homme qui jette un coup d'œil fugace dans un miroir, mais qui oublie aussitôt à quoi il ressemble (Jacques 1, 23-24). Il oppose à cela, « *celui qui aura regardé de près dans la loi parfaite, celle de la liberté, et qui aura persévéré* » (verset 25). Une telle personne n'est pas seulement un auditeur, mais un acteur ; elle est qualifiée de bienheureuse.

Note :
Le texte présenté est issus de la traduction d'un journal « In Grazige Weiden » paraissant tous les deux mois, pour les jeunes, comme pour les vieux.
L'auteur et éditeur a donné son accord pour cette traduction et diffusion.

Cette loi de la liberté n’est bien sûr pas la loi de Sinaï, car celle-ci était une loi d’esclavage. Elle contient de nombreux commandements et interdits qu’un homme naturel ne peut pas respecter, et qu’il ne veut pas non plus respecter. Sa chair aspire en effet au péché.

Le véritable chrétien est né de Dieu et a reçu Sa nature. Il désire plaire à Dieu. C’est comme un petit enfant à qui l’on dit : « Va jouer ! » Cet enfant ne souhaite rien d’autre.

La loi de la liberté exprime magnifiquement le fait qu’en tant qu’enfants de Dieu, nous prenons plaisir à Lui obéir. Ce n’est pas pour nous un fardeau pesant, mais une source de joie.